

## **DECISION DU MAIRE DE BRON**

Numéro : 20240301DEC028

Objet: Accord-cadre Fourniture de vêtements, chaussures de travail et E.P.I.

**Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,**

**VU** les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** la convention de groupement de commandes permanent entre la Ville et le CCAS de Bron,

**VU** la procédure adaptée réalisée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, relative à la fourniture de vêtements, chaussures de travail et équipements de protection individuels (E.P.I.), lot 1 - E.P.I., lot 2 - Vêtements de travail, lot 3 - Vêtements et chaussures de sports et lot 4 - Chaussures de sécurité,

**VU** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 15 février 2024,

**VU** le rapport d'analyse des offres,

### **DECIDE**

**Article 1** : de signer l'accord-cadre suivant :

- Titulaire : SAS FOUSSIER – 72700 ALLONNES
- Dénomination du marché : Fourniture de vêtements, chaussures de travail et E.P.I.
- Lot n° 1 : Equipements de Protection Individuels (E.P.I.)
- Montant minimum : 2 000 € H.T. par an et montant maximum : 6 000 € H.T. par an
- Durée : 1 an renouvelable 3 fois
- Procédure utilisée : Procédure adaptée ouverte

**Article 2** : de signer l'accord-cadre suivant :

- Titulaire : SAS MOREAU – 69800 SAINT-PRIEST
- Dénomination du marché : Fourniture de vêtements, chaussures de travail et E.P.I.
- Lot n° 2 : Vêtements de travail
- Montant minimum 8 000 € H.T. par an et montant maximum : 22 000 € H.T. par an
- Durée : 1 an renouvelable 3 fois
- Procédure utilisée : Procédure adaptée ouverte

**Article 3** : de signer l'accord-cadre suivant :

- Titulaire : SAS POKEE SPORT PUBLICITE – 03100 MONTLUCON
- Dénomination du marché : Fourniture de vêtements, chaussures de travail et E.P.I.
- Lot n° 3 : Vêtements et chaussures de sports
- Montant minimum 1 500 € H.T. par an et montant maximum : 7 000 € H.T. par an
- Durée : 1 an renouvelable 3 fois
- Procédure utilisée : Procédure adaptée ouverte

**Article 4** : de signer l'accord-cadre suivant :

- Titulaire : SAS MOREAU – 69800 SAINT-PRIEST
- Dénomination du marché : Fourniture de vêtements, chaussures de travail et E.P.I.
- Lot n° 4 : Chaussures de sécurité
- Montant minimum : 5 000 € H.T. par an et montant maximum 17 000 € H.T. par an
- Durée : 1 an renouvelable 3 fois
- Procédure utilisée : Procédure adaptée ouverte

**Article 5** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

**Article 6** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

**Article 7** : Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

**Fait à BRON, le**

**Jérémie BREAUD,**



VILLE DE BRON  
Direction des Affaires Juridiques  
Et de la Commande Publique

**PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

jeudi 15 février 2024

Objet de la consultation :

Accord-cadre Fourniture de vêtements, chaussures de travail et EPI :

Lot 1: EPI

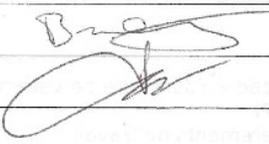
Lot 2: vêtements de travail

Lot 3: Vêtements et chaussures de sports

Lot 4: chaussures de sécurité

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1,  
R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

EMARGEMENT

	Nom et prénom	Signature
1 <sup>er</sup> collège : personnes ayant voix délibératives	<b>Président</b>	
	Evelyne BRUNET	
	<b>Titulaires</b>	
	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	
	<b>Suppléants</b>	
	Nathalie BRAMET-REYNAUD	
Pascal MIRALLES-FOMINE		
Marion CARRIER		
Françoise KIRASSIAN		
Jean-Pierre ANGOSTO		
2 <sup>ème</sup> collège : personnes ayant voix consultatives	<b>Voix consultatives :</b>	
	Comptable public ou son représentant	
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Protection du marché et sécurité du Consommateur	
	<b>Agents de la collectivité ou personnalités désignées</b> Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
	Amandine BARBET Responsable du Pole Ressources	

- Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.  
 Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des Offres, la commission d'appel d'offres

Envoyé en préfecture le 07/03/2024  
 Reçu en préfecture le 07/03/2024  
 Publié le  
 ID : 069-216900290-20240307-20240301DEC028-AU



**Lot 1 : EPI :**

retient le classement des offres proposé

- 1 FOUSSIER
- 2 LYRECO France

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

**FOUSSIER**

Pour : **Unanimité** Contre :

Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

**Lot 2 : Vetements de travail :**

retient le classement des offres proposé

- 1 MOREAU
- 2 L'EQUIPEMENTIER
- 3 FOUSSIER
- 4 JOB PROTECT 69

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

**MOREAU**

Pour : **Unanimité** Contre :

Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

**Lot 3 Vetements et chaussures de sport:**

retient le classement des offres proposé

- 1 POKEE SPORT PUBLICITE
- 2 MD RUN

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

**POKEE SPORT PUBLICITE**

Pour : **Unanimité** Contre :

Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

**Lot 4 : Chaussures de sécurité :**

retient le classement des offres proposé

- 1 MOREAU
- 2 LYRECO France
- 3 JOB PROTECT 69

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

**MOREAU**

Pour : **Unanimité** Contre :

Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :  
Evelyne BRUNET



*Stimian*

*Stimian*